
Commissions parlementaires

Commission des finances publiques

Consultation générale

La réduction de l'impôt des particuliers

La Commission des finances publiques est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 12 octobre 1999 dans le cadre de la consultation générale sur La réduction de l'impôt des particuliers en prenant notamment comme outil de référence le document de consultation intitulé « Réduction de l'impôt des particuliers » qui a été déposé par le ministre des Finances lors du Discours sur le budget 1999-2000.

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission des finances publiques. Celle-ci choisira, parmi les personnes et les organismes qui ont fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le 15 septembre 1999 et être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Il doit être accompagné d'autant d'exemplaires d'un résumé de son contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à: M. Yvon Boivin, secrétaire de la Commission des finances publiques, édifice Honoré-Mercier, bureau 3.29, Québec (Québec) G1A 1A3.

Téléphone: (418) 643-2722

Télécopieur: (418) 643-0248

Courriel: yvon.boivin/padm/sc@assnat.qc.ca

32228